

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2017

Le mardi 10 octobre 2017 à 18h35, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 04 octobre 2017, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, Mme Claudine Thomas, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breysse (à partir du point 3), Mme Michèle Dengreville, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, Mme Gabrielle Marquez Garrido (jusqu'au point 18), Mme Martine Broyon, Mme Monique Sibani, M. Philippe Maury, M. Olivier Savin, M. Stéphane Bossy (à partir du point 2), Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, Mme Marie-Claude Saulais (à partir du point 8), M. Laurent Dilouya, Mme Catherine Morio, Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri, M. Frank Mouly, Mme Lucia Pereira, M. Jacky Hadji, M. Mohammed Yenbou, Mme Elise Blin (à partir du point 2), M. Mathieu Baudouin (à partir du point 2).

Ont remis pouvoir :

M. Pierre Barban à M. Olivier Savin, M. Benoît Breysse à M. Jacques Philippon (pour les points 1 et 2), M. François-Xavier Binvel à M. Guillaume Segala, M. Marcel Petit à M. Jacky Hadji, M. Alain Senechal à M. Brice Rabaste, Mme Angela Avond à Mme Monique Sibani, Mme Gabrielle Marquez Garrido à Mme Nicole Saunier (des points 19 à 23) M. Franck Billard à M. Laurent Dilouya, Mme Sylvia Guillaume à Mme Colette Boissot, M. Paul Athuil à Mme Lydie Autreux, M. Emeric Brehier à Mme Annie Ferri, Mme Cécile Goutmann à M. Frank Mouly, Mme Elise Blin à Mme Nathalie Dubois (pour le point 1).

Absents :

Mme Marie-Claude Saulais (point 1 à 7), M. Charles Aronica, M. Stéphane Bossy (point 1), Mme Isabelle Guilloteau, Mme Béatrice Troussard, M. Alain Tapprest, M. Mathieu Baudouin (point 1).

Secrétaire de séance : *Mme Audrey Duchesne*

COMPTE RENDU SOMMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE :

1) OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS - VALLÉE DE LA MARNE POUR 2016

Considérant que l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Communauté d'Agglomération dont la commune de Chelles est membre, doit adresser chaque année au Maire un rapport retraçant son activité.

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération "Marne et Chantieraine", "Marne la Vallée / Val Maubuée" et "Brie francilienne",

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne du 22 juin 2017 prenant acte du rapport d'activité pour l'année 2016,

- De prendre acte du rapport d'activité de l'année 2016 de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.

2) OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) POUR L'ANNÉE 2016

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité pour l'année 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) doit faire l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- De prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2016.

3) OBJET : FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le Budget Primitif, voté le 31 janvier 2017,

Vu le Budget Supplémentaire, voté le 23 mai 2017,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements et à des virements de crédits,

- D'adopter la Décision Modificative n°1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 718 205,27 euros, dont -255 699,73 euros en section de fonctionnement et 1 973 905 euros en section d'investissement.

(Unanimité des votants : 32 pour, 8 abstention(s))

4) OBJET : FINANCES - SEM M2CA/AMÉNAGEMENT ZAC DE L'AULNOY : DEMANDE DE GARANTIE D'UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE

Considérant que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de l'Aulnoy à Chelles, la Société d'Economie Mixte (SEM) Marne Chantierine Chelles Aménagement (M2CA) a sollicité un emprunt d'un montant de 1,5 M€ auprès du secteur bancaire.

Considérant que la Caisse d'Epargne Ile de France a répondu à cette sollicitation en proposant le 05 juillet dernier à la SEM M2CA un financement pour la totalité de la somme recherchée, soit 1,5 M€ avec la nécessité de recevoir l'accord de la commune de Chelles pour se porter garante à hauteur de 80% du capital emprunté.

- D'autoriser l'émission du cautionnement solidaire, pour le compte de la SEM M2CA, au profit de la Caisse d'Epargne Ile de France, pour sûreté du remboursement de l'emprunt d'un montant de 1 500 000,00€ à hauteur de 80%.

- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir aux actes s'y rapportant.
(Unanimité)

5) OBJET : FINANCES - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU RÉGISSEUR TITULAIRE DE LA RÉGIE DE RECETTES DU MINI GOLF SUITE À INCIDENT DE GESTION

Considérant que lors de l'été 2016, des recettes issues des entrées au mini-golf (situé au Parc du Moulin) conservées dans un mini coffre-fort sur place ont disparu.

Vu le rapport du comptable en date du 06 juin 2017 concluant à un avis favorable pour la remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire,

- D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse sollicité par le régisseur.
(Unanimité)

6) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN AU DROIT DE LA PISCINE DE CHELLES POUR DES MODULAIRES MIS EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ MAISON BLEUE SUITE À L'INCENDIE DE LA CRÈCHE RUE DES FRÈRES VERDEAUX

Considérant que la Société La Maison Bleue SAS, est délégataire de service public pour l'exploitation d'une mini-crèche rue des Frères Verdeaux auprès de la Commune de Chelles depuis le 1^{er} août 2012.

Considérant qu'un incendie est survenu le 16 juillet 2017 dans les locaux de la crèche mis à disposition de Maison Bleue en vertu de la délégation de services publics, nécessitant une décontamination et des travaux importants empêchant la poursuite de l'activité en ces lieux.

Considérant que la Commune et Maison Bleue sont convenues de conventionner pour la mise à disposition par la Ville d'une emprise de son domaine public sur la parcelle BP 107 aux fins de constructions modulaires destinées à accueillir l'activité de crèche pendant la période des travaux estimée à une année au moins voire à dix-huit mois.

- D'approuver la convention d'occupation d'une portion du domaine public correspondant à la parcelle BP 107 p au profit de Société La Maison Bleue SAS pour les besoins de la poursuite de son activité de crèche dans des locaux modulaires en attente de sa réinstallation dans les locaux concernés par la Délégation de Services Publics rue des Frères Verdeaux après les travaux de remise en état suite à l'incendie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
(Unanimité)

7) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - AVENANT NUMÉRO 6 À LA CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF)

Considérant que le 29 octobre 2007, suite à une délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2007, a été signée une convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine (CAMC) à laquelle désormais la communauté d'agglomération « Paris - Vallée de la Marne » vient aux droits et obligations.

Considérant qu'un avenant n°1 a été signé le 21 juillet 2009 afin d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPFIF à l'entrée Sud-Ouest de la ville. Les avenants n°2 à 5 ont prorogé la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

Considérant qu'une nouvelle fois, il convient de proroger la durée de cette convention, par un avenant n°6, jusqu'au 31 décembre 2018. Deux sites sont encore actifs sur cette convention d'intervention foncière : l'entrée Sud-Ouest de la ville et le secteur Castermant.

- D'approuver la prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la ville de Chelles et la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

(Unanimité)

8) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - ZAC DU CENTRE GARE - ACQUISITION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE MARNE ET CHANTEREINE AMÉNAGEMENT (SEM M2CA) D'UNE PARTIE DU 29 AVENUE DE LA RÉSISTANCE

Considérant que l'îlot A de la Z.A.C. Centre Gare comprend notamment la parcelle BH 449 naguère cédée par la Ville à MC Habitat – Office Public de l'Habitat.

Considérant que le processus de cession de cette parcelle BH 449 a évolué :

- En effet, MC Habitat – Office Public de l'Habitat va céder cette parcelle à l'aménageur : la Société d'Economie Mixte Marne et Chantereine Chelles Aménagement (SEM M2CA).

- La SEM M2CA cédera ensuite le terrain nécessaire pour la construction de la résidence CALA à SEIXO Habitat et une emprise issue de la parcelle BH 449 d'une surface de 765 m² à la Ville pour réintégration au parc et aménagement de l'entrée future au 29 avenue de la Résistance.

Vu l'avis de France Domaine n°2017-108V0840,

- De décider d'acquérir une emprise de 765 m², de la parcelle BH 449 p, auprès de la Société d'Economie Mixte Marne et Chanteraine Aménagement (SEM M2CA) au prix de 330 000 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

(Majorité absolue des suffrages exprimés : 33 pour, 2 contre, 6 abstention(s))

9) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - DÉMARCHES DE LOCATION PUIS DE VENTE DES ESPACES DE STATIONNEMENT RUE VICTOR HUGO (TERRAIN LABEYRIE) ET AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Considérant que les travaux de construction de la ligne 16 du Grand Paris Express ont nécessité l'expropriation par la Société du Grand Paris (SGP) de boxes et places de stationnement, Rue Victor Hugo, pour la réalisation du puits numéro 701P.

Considérant que les personnes touchées par l'expropriation et les riverains ont appelé l'attention, à plusieurs reprises, de la Municipalité et de l'Administration sur la difficulté de stationnement que cela engendrera dans le quartier.

Considérant qu'aussi, en considération des travaux du Grand Paris et de la disponibilité du terrain communal sur lequel la commercialisation n'a pas pu aboutir et le manque de stationnement dans ce secteur, la Ville a envisagé la création de boxes et de stationnement de plein air, sur une partie de la parcelle communale, sans obérer une future réalisation sur le surplus du terrain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif à la construction desdits boxes au nombre de 16, sur la parcelle BI 474, conformément au premier alinéa de l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- D'approuver le principe d'attribution des espaces de stationnement ainsi que les tarifs.

- De donner à Monsieur le Maire le soin de l'attribution effective de ces espaces de stationnement.

- D'engager les formalités foncières et juridiques en vue de parvenir à la cession à terme des boxes et des espaces de stationnement.

(Unanimité)

10) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - CESSIION DU DROIT AU BAIL DU COMMERCE DRESS AVENUE SIS 12 AVENUE DE LA RÉSISTANCE

Considérant que le Conseil Municipal a délibéré le 23 mai dernier pour décider de l'acquisition du droit au bail du local commercial correspondant à l'activité de vente de vêtements qui s'exerçait au 12 avenue de la Résistance. Il a alors été exposé que s'en suivrait la cession du droit au bail à une agence de voyage, offre soutenue par la Municipalité.

Considérant que la SAS, Voyagez Révez, en cours de formation par Mesdames Fouche, Le Grand et la Sarl Vernin Voyages, s'est positionnée pour acquérir ce droit au bail.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente du droit au bail avec des conditions suspensives dont celle d'obtention d'un prêt avec faculté d'y renoncer pour le cessionnaire, et d'obtention de la licence et des garanties financières nécessaires à l'activité d'Agence de Voyage, ainsi que l'acte de cession postérieur.
(Unanimité)

11) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE DE LA BOUTIQUE NATHY FLEURS SISE 51 RUE GAMBETTA

Considérant qu'afin de pouvoir, par la maîtrise des locaux, influencer en vue de la sauvegarde du commerce de proximité et la diversification de l'offre commerciale de qualité dans le quartier Gambetta, il est proposé à l'Assemblée délibérante l'acquisition du fonds de commerce actuellement occupé par la société NATHY Fleurs au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 51 rue Gambetta.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du fonds de commerce de la boutique sise 51 rue Gambetta et tous documents permettant la réalisation de cette acquisition.
(Unanimité)

12) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - ACTION EN VUE DU MAINTIEN D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ - ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE - QUARTIER DU MONT-CHÂLATS

Considérant qu'au printemps dernier, la commune a appris la mise en liquidation judiciaire de la boulangerie du centre commercial du Mont Châlats. Des contacts ont été pris avec le liquidateur et il a fini par résulter qu'aucun repreneur ne s'était fait connaître, que dès lors, le bail allait être résilié, les bailleurs allant reprendre la main sur leur bien avec toute latitude.

Considérant que dès lors, la ville s'est enquis des conditions pour formuler une offre. En effet, le liquidateur proposera au juge commissaire le repreneur pour le local.

- De faire une offre de reprise du fonds de commerce au Juge Commissaire afin de pouvoir œuvrer en vue du maintien d'un commerce de proximité dans le quartier du Monts-Chalats.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents en vue de finaliser cette offre et de parvenir à la réalisation de l'acquisition.

(Unanimité)

13) OBJET : URBANISME - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS - VALLÉE DE LA MARNE ET LA VILLE DE CHELLES POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Considérant que les Systèmes d'Information Géographique (SIG) sont devenus des outils incontournables pour accompagner la connaissance du territoire et appuyer l'aide à la décision.

Considérant que la commune et l'agglomération disposent de compétences complémentaires sur un territoire commun. Les études et divers projets d'aménagement conduisent les deux parties à échanger des informations.

Considérant que le SIG mis en place par l'agglomération peut favoriser ces échanges en offrant la possibilité d'un transfert de données vers la commune ainsi qu'en mettant à disposition un outil de consultation extranet.

- D'approuver la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne et la Ville de Chelles.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne et la Ville de Chelles et tout document y afférent.

(Unanimité)

14) OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - PROTOCOLE PRÉALABLE AU LANCEMENT D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SUR LA ZONE ÉLARGIE DU SUD TRIAGE SUR LA COMMUNE DE CHELLES, ENTRE LA VILLE DE CHELLES, LA VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PARIS-VALLÉE DE LA MARNE, LA SNCF ET L'EPAMARNE

Considérant que la zone du Triage Sud est localisée sur les communes de Chelles et de Vaires-sur-Marne. Lieu d'une intense activité ferroviaire (triaiage pair et dépôt de locomotives) jusqu'au milieu des années 90, le site accueille désormais des activités industrielles ainsi qu'un établissement spécialisé dans la dépollution automobile. L'ensemble revêt à ce jour un aspect peu qualitatif et génère un sentiment d'abandon et de zone de friches.

Considérant qu'au regard de cette position stratégique et des forts enjeux de ce territoire, les différents protagonistes que sont la ville de Chelles, la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne, la SNCF et EPAMARNE se sont rencontrés à plusieurs reprises ces derniers mois afin de déterminer conjointement une stratégie d'intervention pour valoriser ce secteur au travers de la mise en place d'un projet partagé, sur un modèle économique viable.

- D'approuver le principe de protocole préalable au lancement d'une opération d'aménagement sur la zone élargie du Sud Triage sur la commune de Chelles, entre la Ville de Chelles, la Ville de Vaires-sur-Marne, la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne, la SNCF et l'EPAMARNE.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tout document y afférent.

(Unanimité)

15) OBJET : ENVIRONNEMENT URBAIN - CESSION D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE

Considérant que dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules de nettoyage et de l'acquisition, en 2017, d'une nouvelle balayeuse équipée d'un bras désherbeur, il a été décidé de mettre en vente la balayeuse compacte MINOR V de marque SCARAB (volume inférieur à 2,5 m3), mise en circulation début 2011 au regard de son état et des pannes récurrentes rencontrées sur cet engin et cela depuis plusieurs mois.

Considérant que suite à sa mise aux enchères sur le site Agorastore avec un prix de départ de 4 000 €, la Société Auvergne Matériel Voirie (AMV) a été la meilleure enchérisseuse en proposant un prix de 7 260,01 € T T C.

- De constater que la désaffectation matérielle est accomplie et décide qu'elle sera maintenue pour valoir désaffectation préalable au déclassement.

- De déclasser la balayeuse MINOR V de marque SCARAB mise en circulation le 06 avril 2011.

- D'approuver la cession de ce bien à la Société Auvergne Matériel Voirie (AMV) située au 32 avenue de la gare 63 430 Pont du Château pour un prix net de 7 260,01€
(Unanimité)

16) OBJET : TRAVAUX - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS POUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA REMISE EN ÉTAT DES VOIES APRÈS TRAVAUX

Considérant que pour réaliser les travaux d'infrastructures et de superstructures du Grand Paris Express (Ligne 16), à savoir la réalisation de 4 puits (0603P, 0604P, 0605P et 0701P) et de la future gare, la Société du Grand Paris (SGP) va emprunter sur Chelles des itinéraires entrants et sortants, composés de voies communales, départementales ou d'intérêt communautaire pour l'évacuation des terres d'excavation, ainsi que pour les livraisons des chantiers.

Considérant que dans les années à venir, le passage répété d'un nombre important de camions sur les voies concernées va très certainement générer des dégradations sur les infrastructures (voirie et réseaux). Il a donc été nécessaire de définir au préalable les modalités de constatation de l'état initial avant travaux de ces voies, ainsi que des remises en état si nécessaire, à l'issue des travaux, dans une convention quadripartite entre la SGP, la Commune de Chelles, la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne et le Département de Seine-et-Marne.

Considérant que pour ce qui concerne la Commune, la convention a pour objet la liste des itinéraires conseillés et des mesures prises en vue des impacts des travaux et des circulations dans le cadre du chantier du Grand Paris Express.

Considérant que par ailleurs, dans tous les cas, il sera procédé à la réfection du tapis de la chaussée du tronçon Est du boulevard Chilpéric (entre la gare routière et l'avenue François Mitterrand) et si nécessaire de tout ou partie de la structure. Ces travaux seront réalisés par la Société du Grand Paris à la fin des travaux d'aménagement de la nouvelle gare de la ligne 16, à l'horizon 2023.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société du Grand Paris pour l'état des lieux et la remise en état des voies après travaux.
(Unanimité)

17) OBJET : TRAVAUX - AVENANT À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS - VALLÉE DE LA MARNE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE PLACE DES MARTYRS DE CHATEAUBRIAND

Considérant que dans le cadre des travaux de construction du nouveau groupe scolaire Place des Martyrs de Chateaubriand, une convention avec le maître d'œuvre, la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne a été définie et approuvée lors du conseil municipal du 29 septembre 2015 et du conseil communautaire du 30 septembre 2015.

Considérant qu'en 2015, le montant estimatif pour cette opération a été évalué à 8 063 297 euros HT et la convention particulière de maîtrise d'œuvre établie sur ce montant estimatif.

Considérant qu'à l'issue de la consultation lancée pour le marché public de travaux, le montant réel de la construction est de 5 470 827.31 euros HT.

Compte-tenu de l'importance de la baisse du coût de l'opération observée à l'issue du marché de travaux, le taux à appliquer pour la prestation de maître d'œuvre s'établit à 7.31%.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Place des Martyrs de Chateaubriand concernant le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre réévalué au regard du montant réel des travaux soit 399 917.48 HT, correspondant à 7.31 % de 5 470 827.31 euros HT.

(Unanimité)

18) OBJET : ECOLOGIE URBAINE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ « VOS TRAVAUX ECO », POUR LA VALORISATION DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES TERRITOIRES À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Considérant qu'en tant que territoire lauréat TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), la Ville de Chelles est éligible au dispositif « Certificats d'Economie d'Energie TEPCV (CEE TEPCV) ».

Considérant que le dispositif CEE TEPCV est un outil destiné à débloquer des « Primes énergie » c'est à dire l'aide financière versée par la société Vos Travaux Eco (VTE) au TEPCV pour le rachat des CEE créés, suite à la demande de CEE sur les opérations éligibles financées par le TEPCV sur son territoire.

Considérant que la ville de Chelles ayant d'ores et déjà engagé des opérations éligibles à ce dispositif, il est ainsi possible d'effectuer une demande d'obtention de Primes énergie, auprès d'une société définie comme étant obligé du dispositif des CEE

Considérant que la Ville s'est ainsi rapprochée d'un obligé, la société « VOS TRAVAUX ECO (VTE) », afin que celle-ci puisse obtenir un prix d'achat ferme pour les CEE issus des opérations d'économies d'énergie éligibles.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents y afférent.

(Unanimité)

19) OBJET : ENFANCE ET PETITE ENFANCE - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR AVIS SUR LE PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CRÈCHE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Considérant que la Ville, dans le cadre de sa politique en matière éducative en direction de la petite enfance et de la famille dispose d'une offre de modes de garde diversifiée et adaptée aux nouveaux besoins des familles chelloises, afin de leur permettre de concilier au mieux, vie professionnelle, recherche d'emploi, et vie familiale.

Considérant que depuis 2010 et 2016, deux opérateurs privés (Babilou et Maison Bleue) se sont vus confiés par la Ville la gestion de trois crèches (avenue François Mitterrand, rue des Frères Verdeaux, et la crèche de l'Aulnoy) dans le cadre d'un marché public ou d'une délégation de service public.

Considérant que forte de ce constat, la Ville envisage de confier la gestion et l'exploitation de la crèche de la Maison de la Petite Enfance, sise 50 boulevard Alsace-Lorraine, à un opérateur privé et ce, dans le cadre d'une délégation de service public.

Considérant qu'en conséquence, conformément aux articles L. 1411-4 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être consultée pour avis en vue de Délégation de Service Public.

- De saisir la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche de la Maison de la Petite Enfance.

(Majorité absolue des suffrages exprimés : 33 pour, 3 contre, 5 abstention(s))

20) OBJET : SANTÉ ET HANDICAPS - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PÉDAGOGIE ET DE RÉADAPTATION POUR LES HANDICAPÉS (SICPRH) POUR L'ANNÉE 2016

Considérant que l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH) dont la commune de Chelles est membre, doit adresser chaque année au Maire un rapport retraçant son activité.

Ce rapport d'activité, approuvé par le Comité syndical en date du 4 juillet 2017, doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal de chaque commune membre en séance publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- De prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH) pour l'année 2016.

21) OBJET : PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en fonction des mouvements du personnel.

Considérant que les mouvements divers de personnel, notamment en raison de ceux liés aux avancements de grade et à la promotion interne, nécessitent la création de 4 postes, et la suppression de 81 postes, suite à la Commission Administrative Paritaire du 28 août 2017 et au Comité Technique du 21 septembre 2017

- De créer 4 postes à temps complet.

- De supprimer 81 postes à temps complet.

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.
(Unanimité des votants : 33 pour, 8 abstention(s))

22) OBJET : COMMUNICATION - COMMUNICATION DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les marchés, dont la liste est jointe en annexe, attribués en application de la délégation accordée sur la base de l'article L. 2122-22, alinéa 4, du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 15 avril 2014 portant sur l'extension de la délégation de pouvoirs au Maire en matière de marchés.

- De prendre acte des marchés, dont la liste est annexée à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

23) OBJET : COMMUNICATION - COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire communique au Conseil Municipal les décisions prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- De prendre acte des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 19h40

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n° 83.1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84.44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.

LISTE DES MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 21/06/2017 AU 25/09/2017

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)	Montant H.T.
16-57-08	Marché subséquent Travaux de rénovation des huisseries et installation d'une VMC à l'école du Parc	MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD - CADRE 16-57	Lot Plomberie SGD GALLO 44 rue Blaise Pascal 93600 AULNAY SOUS BOIS	11 945,00 €
16-57-09	Marché subséquent Travaux de rénovation des huisseries et installation d'une VMC à l'école du Parc	MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD - CADRE 16-57	ALUPROFER 19 rue du Commandant Brasseur 93600 AULNAY SOUS BOIS	140 134,82 €
16-57-10	Marché subséquent Travaux de remplacement de menuiseries extérieures Groupe Scolaire du Mont Chalats	MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD - CADRE 16-57	ALUPROFER 19 rue du Commandant Brasseur 93600 AULNAY SOUS BOIS	222 138,81 €
16-57-11	Marché Subséquent Aménagement d'un poste de Police Municipale Avenue des sciences	MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD - CADRE 16-57	SGD GALLO ZI des Mardelles 44 rue Blaise Pascal 93600 AULNAY SOUS BOIS	73 838,96 €

16-57-12	<p>Marché Subséquent Aménagement d'un poste de Police Municipale Avenue des sciences</p>	<p>MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD - CADRE 16-57</p>	<p>Lot Electricité courants forts / courants faibles</p> <p>REZZA 42/44 rue Robert Schuman 95400 ARNOUVILLE</p>	<p>21 149,45 €</p>
16-57-13	<p>Marché Subséquent Aménagement d'un poste de Police Municipale Avenue des sciences</p>	<p>MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD - CADRE 16-57</p>	<p>Lot Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation</p> <p>SGD GALLO ZI des Mardelles 44 rue Blaise Pascal 93600 AULNAY SOUS BOIS</p>	<p>11 428,70 €</p>
16-57-14	<p>Marché Subséquent Travaux d'installation de visiophones dans les écoles et crèches</p>	<p>MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD - CADRE 16-57</p>	<p>Lot Electricité courants forts / courants faibles</p> <p>SPIE BATIGNOLLES ENERGIE IDF 41 rue des Bussys 95600 EAUBONNE</p>	<p>148 688,24 €</p>
17-05	<p>Prestations Traiteurs Marché Multi-attributaire</p>	<p>MAPA</p>	<p>LOT 1</p> <p style="text-align: center;">INFRUCTUEUX</p>	
			<p>LOT 2</p> <p>Buffets préparés</p> <p>LE PETIT GOURMET TRAITEUR 1 rue de Villé 77220 TOURNAN EN BRIE</p> <hr/> <p>DOMINIQUE THOMINE TRAITEUR 30 rue de Buffon SAINT MAUR DES FOSSES 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 7 000 € par période</p>
			<p>LOT 3</p> <p>Cocktails prestiges</p> <p>LE PETIT GOURMET TRAITEUR 1 rue de Villé 77220 TOURNAN EN BRIE</p> <hr/> <p>DOMINIQUE THOMINE TRAITEUR 30 rue de Buffon SAINT MAUR DES FOSSES 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 10 000 € par période</p>
17-11	<p>Aménagement d'un terrain multisports</p>	<p>MAPA</p>	<p>PROGREEN 23 allée des Rousselets 77400 THORIGNY SUR MARNE</p>	<p>136 620,00 €</p>

17-12	Travaux de déconstruction et de démolition du bâtiment des athlètes au Stade Pierre DUPORT	MAPA	MELCHIORRE SAS 10 AVENUE REAUMUR 92142 CLAMART	16 050,00 €	
17-15	Travaux de désamiantage dans l'entretien, l'aménagement et la réhabilitation des bâtiments communaux 2017-2020	AOO	VALGO 72 rue Aristide Briand 76650 PETIT COUROUNNE	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 200 000 € par période	
17-16	Fourniture de matériels à moteur pour les services espaces verts et propreté de la ville de Chelles	MAPA	Débroussaillieuses	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 15 000 € sur la durée du marché	
			MATAGRIFF Clos du Moulin 77165 ST SOUPPLETS		
			Souffleurs	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 40 000 € sur la durée du marché	
			MATAGRIFF Clos du Moulin 77165 ST SOUPPLETS		
			Taille haies et topiaires	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 8 000 € sur la durée du marché	
			MATAGRIFF Clos du Moulin 77165 ST SOUPPLETS		
			Tondeuses thermiques		
			DECLARATION SANS SUITE en raison d'une modification des pièces du dossier de consultation		
	Tronçonneuses		Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 8 000 € sur la durée du marché		
	MATAGRIFF Clos du Moulin 77165 ST SOUPPLETS				
	Désherbeurs à disques dentés rotatifs				
	DECLARATION SANS SUITE en raison d'une modification des pièces du dossier de consultation				
	Brosse de désherbage				
	DECLARATION SANS SUITE en raison d'une modification des pièces du dossier de consultation				
	Tondeuses autoportées		Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 90 000 € sur la durée du marché		
	MATAGRIFF Clos du Moulin 77165 ST SOUPPLETS				

17-18	Matériels d'éclairage, de son et enregistrement pour la structure « Les Cuizines » et le Pôle technique événementiel de la Ville de Chelles	MAPA	LOT 1	<p>Matériels d'éclairage de spectacle</p> <p>VS LA PASSION DE LA SCENE Parc d'activité Templemars secteur B 22 bis rue Jacques Messager 59175 TEMPLEMARS</p> <p>Matériels son et enregistrement</p> <p>VS LA PASSION DE LA SCENE Parc d'activité Templemars secteur B 22 bis rue Jacques Messager 59175 TEMPLEMARS</p>	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 18 000 €
			LOT 2	<p>Aménagement du terrain</p> <p>PIAN 6-8 rue Baltard BP 37 ZI de la Motte 77410 CLAYE SOUILLY</p> <p>Fourniture et installation de 16 boxes préfabriqués</p> <p>VIVACITE 5-7 rue Estienne d'Orves 78500 SARTROUVILLE</p>	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 14 000 €
17-19	Rue Victor Hugo Aménagement d'un terrain et création de 16 boxes préfabriqués pour automobiles	MAPA	Lot 1		69 993,00 €
			Lot 2		78 880,00 €
17-21	Travaux de revêtement des pieds d'arbres en résine drainante	MAPA	DECLARATION SANS SUITE en raison d'une modification des pièces du dossier de consultation		
17-22	Fourniture et pose d'un praticable de gymnastique	MAPA	<p>GYMNOVA 45 rue Gaston de Flotte 13375 MARSEILLE Cedex 12</p>		
17-24	Création, installation, renouvellement, entretien et contrôle des hydrants de la ville de Chelles	MAPA	LOT 1	<p>VEOLIA 9 rue de la Mare Blanche ZI de Noisiel BP 49 77425 MARNE LA VALLEE Cedex 2</p>	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 200 000 €
			LOT 2	DECLARATION SANS SUITE en raison d'une concurrence insuffisante	

17-26	Fourniture d'un camion benne pour la voirie	MAPA	URBACAR 125 bld Robert Schuman 93190 LIVRY-GARGAN	22 403,76 € TTC
17-28	Fourniture de matériels à moteur pour les services espaces verts et propreté de la ville de Chelles	MAPA	Tondeuses thermiques MATAGRIFF Clos du Moulin 77165 ST SOUPPLETS	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 20 000 € sur la durée du marché
			Désherbeurs à disques dentés rotatifs MATAGRIFF Clos du Moulin 77165 ST SOUPPLETS	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 10 000 € sur la durée du marché
			Brosses de désherbage MATAGRIFF Clos du Moulin 77165 ST SOUPPLETS	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 15 000 € sur la durée du marché
17-30	Travaux de revêtement de pieds d'arbres en résine drainante	MAPA	UNIVERSAL PAYSAGE 8 rue Philippe Lebon 77500 CHELLES	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum de 100 000 €
17-32	Extension du colobarium de la ville de Chelles	Marché sans publicité et sans mise en concurrence (article 30 I 3° a) du décret relatif aux marchés publics	JBBC ESPRIT FUNERAIRE 41 avenue de Claye 77500 CHELLES	29 375,00 €

17-36

Livraisons complémentaires de fournitures
d'un dispositif d'alerte attentat relié au
centre de supervision urbain de la police
municipale pour les écoles, crèches et
centres de loisirs de Chelles

Marché sans
publicité et sans
mise en
concurrence
(article 30 | 4° a)
du décret relatif
aux marchés
publics

DESMAREZ SA
249 rue Irène Joliot Curie
BP 20014
60477 COMPIEGNE CEDEX

15 754,20 €

LISTE DES AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 21/06/2017 AU 25/09/2017

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)	Montant H.T.
15-41	<p>Avenant 1 au marché d'impression de documents divers pour la ville de Chelles</p> <p>Lot 3 : Fournitures d'enveloppes et papiers avec en-tête " Ville de Chelles "</p> <p>Motifs : Ajout d'un nouveau tarif au bordereau de prix unitaires</p>	AOO	<p>BONG SAS 1 rue Eugène Hermann 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT</p>	Pas d'incidence financière
16-33	<p>Avenant 1 au marché de construction d'un groupe scolaire place des Martyrs de Chateaubriant</p> <p>Lot 1 : Voirie réseaux divers - aménagement des espaces extérieures</p> <p>Motifs : Prestations supplémentaires</p>	AOO	<p>PIAN ENTREPRISE 6 et 8 rue Baitard 77410 CLAYE SOUJILLY</p>	19 850,00 €
16-33	<p>Avenant 2 au marché de construction d'un groupe scolaire place des Martyrs de Chateaubriant</p> <p>Lot 1 : Voirie réseaux divers - aménagement des espaces extérieures</p> <p>Motifs : Modification des phasages des travaux</p>	AOO	<p>PIAN ENTREPRISE 6 et 8 rue Baitard 77410 CLAYE SOUJILLY</p>	Pas d'incidence financière

16-59	<p>Avenant 1 au Marché négocié sur la maintenance, l'assistance, les prestations annexes ainsi que sur la fourniture de modules supplémentaires sur les logiciels ASTRE GF, PES V2, le paraphœur électronique, sur les outils de dématérialisation et sur tous les logiciels associés concernant la gestion financière de la Ville de Chelles</p> <p>Motifs : Prestations supplémentaires</p>	Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence	<p>GFI PROGICIELS 145 Boulevard Victor Hugo 93400 SAINT OUEN</p>	2 106,00 €
16-65	<p>Avenant 1 au marché de maintenance, prestations annexes et développement de rubriques supplémentaires de l'intranet de la Ville de Chelles</p> <p>Motifs : Avenant de transfert de l'accord-cadre 16-65 de la société LOCALEO SAS à la société DOCAPOST LOCALEO</p>	Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence	<p>SOCIETE LOCALEO SAS 15 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS</p>	Pas d'incidence financière



Direction Juridique et Patrimoine

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Communication du Conseil Municipal
Du 10 octobre 2017

Décision n° D 2017-136 du 26/06/2017 :

Vente de matériel du centre de vacances de Saint Jean d'Aulps à la Commune de Saint Jean d'Aulps
Montant : 350 € à percevoir

Décision n° D 2017-137 du 26/06/2017 :

Vente de matériel du centre de vacances de Saint Jean d'Aulps à la coopérative scolaire de l'école de Saint Jean d'Aulps
Montant : 50,00 € à percevoir

Décision n° D 2017-138 du 30/06/2017 :

Convention pour le prêt de matériel au Comité de Basket de Seine et Marne

Décision n° D 2017-139 du 07/07/2017 :

Prorogation de la convention précaire à la société CHELLES VEGETAL
Montant : 583,38 € à percevoir par mois

Décision n° D 2017-140 du 07/07/2017 :

Prorogation de la convention précaire à la société SAS Boucherie du Désir - Monsieur TELEZINSKA
Montant : 707,69 € à percevoir par mois

Décision n° D 2017-141 du 17/07/2017 :

Convention avec Mme Del Rey Isabelle pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 150,00 €

Décision n° D 2017-142 du 17/07/2017 :

Convention avec M. Gueguen Jean-Christophe pour six conférences débats dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 150,00 € par conférence

Décision n° D 2017-143 du 17/07/2017 :

Convention avec M. Levannier Yannick pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-144 du 17/07/2017 :

Cession de droit avec Collectivision pour le film Intouchable pour l'espace socio culturel
Hubertine Auclert
Montant : 145,91 €

Décision n° D 2017-145 du 17/07/2017 :

Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la
Marne pour la 9ème édition du "Drums Chelles Session"
Montant : 2000,00 € à percevoir

Décision n° D 2017-146 du 17/07/2017 :

Contrat de cession avec la SARL la Pierre Brute pour le spectacle "Aurore Voilque
Quartet"
Montant : 1300,00 €

Décision n° D 2017-147 du 17/07/2017 :

Contrat de cession avec l'Association Loisirs et Musique pour le spectacle "Maman
n'veut pas quartet"
Montant : 945,00 €

Décision n° D 2017-148 du 17/07/2017 :

Bail commercial à Sourires d'enfants pour des locaux 59-61 avenue Hénin pour
l'exploitation d'une mini-crèche
Montant : 500,00 € mensuels, à percevoir à compter du 01/09/2017

Décision n° D 2017-149 du 25/07/2017 :

Bail location appartement à M. Duflos Pascal
Montant : 650,00 € par mois, à percevoir

Décision n° D 2017-150 du 25/07/2017 :

Convention avec Mme Prouzet Muriel pour une conférence débat dans le cadre des
activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-151 du 25/07/2017 :

Convention avec M. Archassal Pierre Valéry pour une conférence débat dans le cadre
des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-152 du 25/07/2017 :

Convention avec M. Gueguen Jean-Christophe pour une conférence débat dans le
cadre des activités de l'Université Interâges le 16 novembre 2017
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-153 du 25/07/2017 :

Convention avec Mme Zarou Yamina pour une conférence débat dans le cadre des
activités de l'Université Interâges
Montant : 150,00 €

Décision n° D 2017-154 du 25/07/2017 :

Convention avec M. Chevallier Bernard pour une conférence débat dans le cadre des
activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-155 du 25/07/2017 :

Convention avec M. Agniel Jean-Marc pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-156 du 25/07/2017 :

Convention avec M. Renard Cyril pour un concert de Ryadh dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 700,00 €

Décision n° D 2017-157 du 04/08/2017 :

Convention avec M. Synowiecki Jan pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-158 du 04/08/2017 :

Convention avec M. Chevalley Jean-Paul pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 150,00 €

Décision n° D 2017-159 du 04/08/2017 :

Convention avec M. Leonard Yves pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 150,00 €

Décision n° D 2017-160 du 04/08/2017 :

Convention avec M. Gueguen Jean-Christophe pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 15 mars 2018
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-161 du 04/08/2017 :

Convention avec M. Synowiecki Christian pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 22 mars 2018
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-162 du 04/08/2017 :

Convention avec M. Synowiecki Christian pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 10 avril 2018
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-163 du 04/08/2017 :

Convention avec M. Gueguen Jean-Christophe pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 12 avril 2018
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-164 du 10/08/2017 :

Vente de matériels du centre de Saint Jean d'Aulps à la SARL l'Escale Blanche
Montant : 1200,00 € à percevoir

Décision n° D 2017-165 du 10/08/2017 :

Contrat de cession de droit avec Collectivision pour le film Matilda de Danny De Vito pour l'espace socioculturel Hubertine Auclert
Montant : 145,91 €

Décision n° D 2017-166 du 10/08/2017 :

Convention triennale entre les Cuizines et L'Association du Théâtre de Chelles pour la période du 1er septembre 2017 au 30 juin 2020

Décision n° D 2017-167 du 10/08/2017 :

Avenant à la convention triennale entre les Cuizines et l'Association du Théâtre de Chelles sur la participation financière de 3 opérations sur l'année 2017-2018

Décision n° D 2017-168 du 10/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Fédé aux Cuizines le 29 septembre 2017 avec Le Rat des Villes
Montant : 4473,20 €

Décision n° D 2017-169 du 10/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert des Insupportables le 7 octobre 2017 aux Cuizines avec l'Association Mix'Arts
Montant : 1220,00 €

Décision n° D 2017-170 du 10/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Psykup le 20 octobre 2017 aux Cuizines avec Jerkov Musiques
Montant : 1962,30 €

Décision n° D 2017-171 du 10/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Mademoiselle K le 21 octobre 2017 aux Cuizines avec Astérios Spectacles
Montant : 3639,75 €

Décision n° D 2017-172 du 10/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Annika & The Forest le 21 octobre 2017 aux Cuizines avec Ovastand SARL
Montant : 527,50 €

Décision n° D 2017-173 du 14/08/2017 :

Convention avec M. Follet Lucien pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 26 septembre 2017
Montant : 150,00 €

Décision n° D 2017-174 du 14/08/2017 :

Convention avec M. Follet Lucien pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 29 septembre 2017
Montant : 150,00 €

Décision n° D 2017-175 du 14/08/2017 :

Convention avec Mme Dumielle Isabelle pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-176 du 14/08/2017 :

Convention avec M. Synowiecki Christian pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 19 octobre 2017
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-177 du 14/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Columbine aux Cuizines le 3 novembre 2017 avec L'Olympia SAS
Montant : 3798,00 €

Décision n° D 2017-178 du 14/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Gauvains Sers le 4 novembre 2017 aux Cuizines avec Limouzart Productions
Montant : 2743,00 €

Décision n° D 2017-179 du 14/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Paco Sery & Swaeli Mbatia le 12 novembre 2017 aux Cuizines avec Atribulles Production
Montant : 2110,00 €

Décision n° D 2017-180 du 14/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Panama Bende le 18 novembre 2017 aux Cuizines avec UNI-T Eurl
Montant : 3428,75 €

Décision n° D 2017-181 du 14/08/2017 :

Convention avec l'ASC Danse pour 5 séances d'initiation à l'expression corporelle dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports
Montant : 500,00 €

Décision n° D 2017-182 du 18/08/2017 :

Convention avec l'ASC Water-Polo pour 6 séances d'initiation au water-polo dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports
Montant : 276,00 €

Décision n° D 2017-183 du 18/08/2017 :

Convention avec le Club de plongée Chelles-Champs sur Marne pour 10 séances d'initiation à la plongée dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports

Décision n° D 2017-184 du 18/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Naive New Beaters le 1er décembre 2017 aux Cuizines avec l'Association Wart
Montant : 5950,20 €

Décision n° D 2017-185 du 18/08/2017 :

Convention avec M. Mignon Olivier pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 7 décembre 2017
Montant : 250,00 €

Décision n° D 2017-186 du 18/08/2017 :

Convention avec M. Hassid Laurent pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 250,00 €

Décision n° D 2017-187 du 18/08/2017 :

Convention avec M. Mignon Olivier pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 13 février 2018
Montant : 250,00 €

Décision n° D 2017-188 du 18/08/2017 :

Convention avec Mme Roudier Luce pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-189 du 18/08/2017 :

Convention avec M. Corbel Bernard pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 150,00 €

Décision n° D 2017-190 du 18/08/2017 :

Convention avec M. Grandjean Guillaume pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-191 du 18/08/2017 :

Convention avec M. Jacquemond Louis Pascal pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-192 du 18/08/2017 :

Convention avec Mme Eristov Hélène pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-193 du 22/08/2017 :

Contrat de cession pour le concert de Radio Minus aux Cuizines avec L'Armada Productions
Montant : 2479,25 €

Décision n° D 2017-194 du 22/08/2017 :

Convention avec M. Synowiecki Jan pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 4 mai 2018
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-195 du 22/08/2017 :

Convention avec M. Dalissier Gérard pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 150,00 €

Décision n° D 2017-196 du 22/08/2017 :

Convention avec M. Gueguen Jean-Christophe pour une conférence débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges le 24 mai 2018
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2017-197 du 04/09/2017 :

Bail location appartement à M. et Mme Laroche
Montant : 850,00 € par mois, à percevoir

Décision n° D 2017-198 du 04/09/2017 :

Bail location appartement à Mme Daniel Candice
Montant : 650,00 € par mois, à percevoir

Décision n° D 2017-199 du 05/09/2017 :

Convention d'occupation de l'Espace Jean Moulin avec l'Association Franco Polonaise du 02/09/2017 au 01/07/2018

Décision n° D 2017-200 du 05/09/2017 :

Convention d'occupation de l'Espace Jean Moulin avec l'Association Shiva Narthanalaya du 17/09/2017 au 01/07/2018

Décision n° D 2017-201 du 05/09/2017 :

Convention d'occupation de l'Espace Jean Moulin avec l'Association Ben Kady du 17/09/2017 au 01/07/2018

Décision n° D 2017-202 du 05/09/2017 :

Convention d'occupation de l'Espace Jean Moulin avec l'Association Franco Tamoul du 17/09/2017 au 01/07/2018

Décision n° D 2017-203 du 05/09/2017 :

Convention d'occupation de l'Espace Jean Moulin avec l'Association Les Vacances C'est Nous du 17/09/2017 au 01/07/2018

Décision n° D 2017-204 du 05/09/2017 :

Convention d'occupation de l'Espace Jean Moulin avec l'Association Le P'tit Pont du 17/09/2017 au 01/07/2018

Décision n° D 2017-205 du 05/09/2017 :

Passation d'un contrat de cession avec les Editions de Roy pour le spectacle Talisco
Montant : 4009,00 €

Décision n° D 2017-206 du 08/09/2017 :

Bail location appartement à Mme Tahri-Boumedienne Rachida
Montant : 800,00 € à percevoir par mois

Décision n° D 2017-207 du 08/09/2017 :

Bail location appartement à M. Chebli Arezki
Montant : 450,00 € à percevoir par mois

Décision n° D 2017-208 du 11/09/2017 :

Convention Jobs d'été 2017 avec MCH Habitat - Office Public de l'Habitat
Montant : 11143,60 € à percevoir

Décision n° D 2017-209 du 22/09/2017 :

Régie de recettes temporaire pour la Célébration du centenaire de la Grande Guerre du 6 septembre au 10 novembre 2017

Décision n° D 2017-210 du 14/09/2017 :

Convention de mise à disposition par MCH Habitat - Office Public de l'Habitat à la Ville d'un local d'activité Rue gay Lussac

Décision n° D 2017-211 du 14/09/2017 :

Désignation du cabinet SARTORIO pour défendre les intérêts de la Ville dans un contentieux administratif